

Département de la Savoie
Communes : les Belleville et les Allues
Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise – Maurienne
(SETAM)



TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 3 VALLÉES

Pièce n° a

MÉMOIRE DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

- ✚ Mémoire descriptif de l'installation N° MEMO/DAET/TSD-225.2570
- ✚ Tableau d'organisation de la Maîtrise d'œuvre N° TABMO/DAET/TSD-225.2570
- ✚ Désignation du Maître d'œuvre par le Maître d'ouvrage

Présenté par :
Olivier BLANDON
Représentant le Maître d'Œuvre DCSA

Meylan, Mars 2026

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 071 503 130 00040 - Code APE 7112 B



Grenoble & Chamonix

MÉMOIRE DESCRIPTIF

I. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le télésiège à attaches fixes 4 places 3 Vallées 2 de 1993, transformé en télésiège à attaches débrayable en 2013 avec récupération de matériel du TSD 2 Lacs, est un appareil structurant et stratégique de la station de Val Thorens et sa liaison avec le domaine des 3 Vallées.

Il est exploité uniquement l'hiver (skieurs).

Il se situe en continuité du TSD des Pionniers et du TSD Plein Sud, et plus précisément juste à côté du Funitel 3 Vallées.

Il permet l'accès au col de la Chambre et les liaisons avec Les Menuires, Méribel et Courchevel.

Côté Val Thorens, il dessert une piste bleue (Pluviomètre), une rouge (Goitschel) et une noire (Chardons).

Cette installation a un débit actuel théorique de 2400p/h en véhicules 4 places pour une vitesse maxi de 4m/s.

Pour fiabiliser le retour sur les autres domaines skiables composants les 3 Vallées, et augmenter le débit sur le versant Sud de Val Thorens, la SETAM souhaite remplacer ce télésiège par un télésiège débrayable 6 places, plus moderne et plus performant, avec des zones d'embarquement et de débarquement couvertes.

II. DESCRIPTIF DE L'APPAREIL

II.1. Type d'appareil

Pour répondre aux objectifs rappelés ci-dessus, le choix s'est porté sur un appareil de type télésiège 6 places à attaches débrayables avec un débit de 3 200 p/h qui apporte toutes les garanties en matière de confort et de sécurité pour les utilisateurs.

Descriptif ci-après.

II.2. Localisation de l'appareil (voir également plan de situation joint au dossier)

La **gare aval (G1)** sera implantée en lieu et place de la gare de départ de l'actuel TSD4 3 Vallées 2.

L'altitude d'embarquement skieurs retenue pour l'aménagement de la gare est de 2544,15m sur platelage d'embarquement.

La **gare amont (G2)** sera implantée à proximité de la gare d'arrivée de l'actuel TSD4 3 Vallées 2.

L'altitude d'embarquement skieurs retenue pour l'aménagement de la gare est de 2831,50 m sur platelage de débarquement.

La ligne de l'installation a été optimisée, en limitant le nombre de pylônes et leur hauteur.

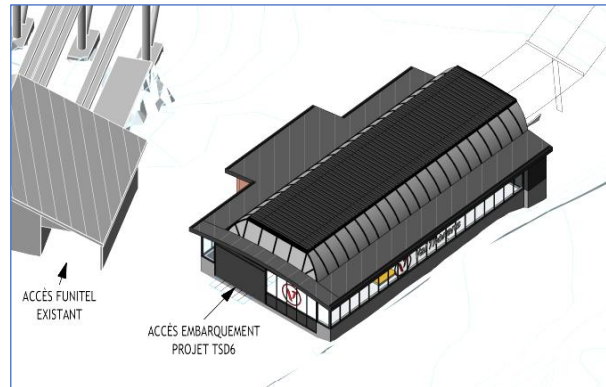
L'implantation des ouvrages a été déterminée en phase d'études en lien avec les bureaux d'études spécialisés en charge des études géotechniques, des études relatives aux risques naturels dont les avalanches et aux enjeux environnementaux (faune / flore). Des visites sur le terrain ont été réalisées.

Les survols de piste et du croisement avec les pistes d'accès ont également été pris en compte dans la nouvelle étude de ligne.

II.3. Aménagements divers

La gare aval sera la gare tension de l'appareil.

Elle sera associée à la réalisation d'un bâtiment sur un niveau permettant d'accueillir le local de commande du télésiège débrayable 3 Vallées, un placard de rangement, et abritant la zone d'embarquement et de débarquement.



La gare amont sera la gare motrice de l'appareil.

Elle sera associée à la réalisation d'un bâtiment sur une niveau avec le local de commande du télésiège 3 Vallées, un poste de transformation privé, un local accueillant un groupe électrogène, deux placards de rangement, et un WC autonome pour l'exploitant du télésiège, et abritant la zone d'embarquement et de débarquement.



Des terrassements d'aménagement seront effectués afin de créer les plateformes d'attente et de débarquement skieurs, et d'harmoniser les flux.

Les positions des gares ont été optimisées de manière à limiter autant que possible les terrassements tout en limitant aussi ceux liés aux raccords pistes.

Le télésiège et les bâtiments actuels seront démontés / déconstruits. Les massifs bétons seront arasés et recouverts de matériaux du site.

III. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

III.1. Caractéristiques géométriques

- Longueur horizontale	:	764.50 m
- Longueur suivant la pente	:	823.56 m
- Dénivelée totale	:	287.35 m
- Altitude gare départ (embarquement)	:	2 544.15 m sur platelage
- Altitude gare arrivée (débarquement)	:	2 831.50 m sur platelage
- Nombre de pylônes	:	11
- Gare(s) intermédiaire(s)	:	sans objet
- Pente moyenne	:	37.59 %
- Pente maxi à gravir	:	78.20 % (portée P9-P10)

III.2. Caractéristiques fonctionnelles

- Fonction de la station aval	:	Retour tension
- Fonction de la station amont	:	Motrice
- Type et capacité des véhicules	:	Sièges 6 places
- Vitesse	:	6 m/s
- Nombre de véhicules total	:	49
- Débit horaire	:	3 200 p/h
- Sens de montée	:	Gauche
- Embarquement	:	Dans l'axe
- Débarquement	:	Dans l'axe
- Conditions de charge montée	:	100 %
- Conditions de charge descente	:	33 %
- Période(s) d'exploitation	:	Hiver et été
- Ligne de sécurité	:	Aérienne
- Garage à véhicules	:	Sans objet (voie de stockage en G1 et G2 pour 1 siège et le panier de service)

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE - CABINET PRIVE

STATION :	VAL THORENS
APPAREIL :	TÉLÉSIEGE DÉBRAYABLE 6 PLACES 3 VALLÉES
OBJET / N° AFFAIRE	DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX N° AFFAIRE : 225.2570

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
SETAM 243, rue de la Lombarde Le Génépi 73440 LES BELLEVILLE	Maître de l'ouvrage	Jérôme GRELLET	Maître d'Ouvrage	- décide de la réalisation des travaux
Non désigné à ce jour	Organisme de contrôle Technique		Contrôle technique SPINETTA	- Vérification de la conception du génie civil
Non désigné à ce jour	Organisme de contrôle Technique		Contrôle technique SPINETTA	- Vérification de l'exécution sur chantier dans le cadre du contrôle technique
DCSA 43 Bd des Alpes 38240 MEYLAN	Maître d'œuvre unique	Olivier BLANDON	Responsable d'affaire	La mission confiée au maître d'œuvre comprend obligatoirement : a) La description de l'organisation du projet ; b) la vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix de l'emplacements des gares et pylônes et de type de système de sauvetage ; c) la vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des composants de sécurité et des sous-systèmes ; d) la production d'un rapport de sécurité établi sur la base des résultats d'une analyse de sécurité et comprenant la liste des composants de sécurité et sous-systèmes en d - application des dispositions de l'article 8 du règlement européen 2016/424 du 09 mars 2016 ; e) la vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art ; f) la direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes-rendus ; g) la vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté ; h) la réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site ; i) la direction des essais probatoires de l'installation ; j) l'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du code de l'urbanisme.
SAGE 2, rue de la Condamine ZI de Mayencin - BP 17 38610 GIERES	Géotechnicien	Guillaume CHAMEL	Etude des sols	- étude de sol au droit des ouvrages nouveaux
CABL&A ARCHITECTURE 43 Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN	Architecte	Benjamin PRA-GAUTHIER	Architecte	- projet architectural - vérification de la cohérence architecturale - établissement du permis de construire
Non désigné à ce jour	Constructeur		1) Technico-commercial	- études de l'avant - projet
			2) Chef bureau d'études	- études du projet d'exécution
			3) Chargé de la qualité	- assurance qualité du constructeur et des sous-traitants
			4) Chargé d'affaire	- Chargé du suivi de l'opération

Signature des intervenants à la maîtrise d'œuvre

Le Représentant du Maître d'Œuvre unique,
O. BLANDON

à Meylan, Mars 2026

L'Architecte
B. PRA-GAUTHIER

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 071 503 130 00040 - Code APE 7112 B

CABL&A
Architecture
43, Bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04.76.90.74.12
E-mail : contact@cablearchi.fr
S.E.L.A.S. au capital de 4000 €
Siren 453 860 433 RCS GRENOBLE
N° Ordre : S 06140

Département de la Savoie
Commune Les Belleville et Commune des Allues
Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise – Maurienne
(SETAM)



TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 6 PLACES 3 VALLÉES

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Dans le cadre de la réalisation du télésiège débrayable 3 Vallées à Val Thorens, la SETAM, représenté par Monsieur Jérôme GRELLET, Directeur Général, désigne la Société DCSA, pour la mission de maîtrise d'œuvre suivant l'article 342 du Code du Tourisme.

Fait à Val Thorens, le 25 Février 2026

Jérôme GRELLET

Directeur Général

SETAM
Société d'Exploitation des Téléphériques
Tarentaise-Maurienne
243 rue de la Lombarde
73440 VAL THORENS LES BELLEVILLE
☎ +33(0)4 79 00 07 08
✉ setam@valthorens.com